



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2014, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 20-1581-6
Date de révision: 14/05/2014

Numéro de version: 3.01
Annule et remplace la version du : 05/12/2013

Numéro de version Transport: 1.00 (09/08/2010)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

COLLE PARE-BRISE RAPIDE P/N 08613, 08628, 08629.

Numéros d'identification de produit

FI-3000-0025-9	FI-3000-0026-7	FI-3000-0027-5	FI-3000-0035-8	FI-3000-0037-4
FI-3000-0038-2	FI-3000-0039-0	FI-3000-0040-8	FI-3000-0041-6	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

ADRESSE: 3M France, Boulevard de l'Oise, 95006 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone: 01 30 31 61 61
E-mail: tfr@mmm.com
Site internet: <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - H334

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Principaux dangers:

Irritant; Xi; R36/38

Sensibilisant; R42

Dangereux pour l'environnement; R52/53

Pour le texte intégral des phrases R, voir l'article 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER:

Symboles::

SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédient

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane

Numéro CAS

101-68-8

% par poids

0,1 - 0,5

MENTIONS DE DANGER:

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261

Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284A

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention::

P304 + P340

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342 + P311

En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Elimination:

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

AUTRES INFORMATIONS

Dangers supplémentaires (statements)

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

39% du mélange consiste en composants de toxicité aigue par voie orale inconnue.

Contient 27% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Symbole(s)



Xn Nocif

Contient:

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane

Phrases de risque

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
 R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S23A Ne pas respirer les vapeurs.
 S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Provisions spéciales concernant l'étiquetage de certaines substances:

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Inventaire EU	% par poids	Classification
4,4'-Méthylènediphényl diisocyanate, produits de réaction oligomériques avec α -hydro- ω -hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)] et du glycérole polyéthoxylé et polypropoxylé	64298-75-5	NLP 500-159-0	30 - 60	

Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	EINECS 293-728-5	15 - 40	
Noir de carbone	1333-86-4	EINECS 215-609-9	10 - 30	
Kaolin, calciné	92704-41-1	EINECS 296-473-8	5 - 15	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	EINECS 265-149-8	1 - 5	Xn:R65 - Le Nota 4 (EU) R10; R66; R67 (Auto classées) Tox.aspiration 1, H304 (CLP) Liq. Inflamm. 3, H226; STOT SE 3, H336; EUH066 (Auto classées)
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	EINECS 202-966-0	0,1 - 0,5	Canc.Cat.3:R40; Xn:R20-48/20; Xi:R36-37-38; R42-43 - Le Nota 2,C (EU) Tox. aigüe 4, H332; Irr. de la peau 2, H315; Irr. des yeux 2, H319; Sens. resp. 1, H334; Sens. cutanée 1, H317; Carc. 2, H351; STOT SE 3, H335; STOT RE 2, H373 - Le Nota 2,C (CLP)
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	EINECS 219-784-2	< 0,2	Xi:R41 (Auto classées) Lésions oculaires 1, H318 (Auto classées)
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	EINECS 211-670-0	< 0,1	Muta. Cat.3:R68; Repr.Cat.2:R60; Repr.Cat.2:R61; T+:R26; T:R25-48/25; C:R34; Xn:R21; N:R50/53 - Le Nota E (EU) Tox. aigüe 2, H330; Tox. aigüe 3, H301; Tox. aigüe 4, H312; Corr. cutanée 1B, H314; Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360DF; STOT RE 1, H372; Aquatique aigüe 1, H400,M=10; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 (CLP)

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases de risques R et codes des mentions de danger H visées dans cette section. Veuillez svp vous référer à la section 15 pour les Notas applicables aux composants ci-dessus.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1.Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

5.3. Conseils aux pompiers:

En cas d'incendie grave et si le produit peut se décomposer thermiquement totalement, porter un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient homologué pour le transport par les Autorités compétentes, mais ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter une augmentation de la pression. Nettoyer les résidus. Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

6.4. Références à d'autres sections:

Reportez-vous aux sections 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter l'inhalation des vapeurs pendant la polymérisation. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Ne pas

manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Isocyanates	101-68-8	Déterminé par le fabricant	TWA:0.005 ppm;STEL:0.02 ppm	
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	VLEPs France	VME (8 heures): 0.1 mg/m3 (0.01 ppm); VLE (15 minutes): 0.2 mg/m3 (0.02 ppm)	Risque d'allergie respiratoire
Noir de carbone	1333-86-4	VLEPs France	VME (8 heures): 3.5 mg/m3	
VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)				
/ Valeurs limites de moyenne d'exposition				
/				

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Fournir une extraction appropriée des émissions pendant la polymérisation à chaud. Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions. Utiliser une ventilation générale de dilution et / ou une aspiration locale pour contrôler les expositions dans l'air sont en-dessous des limites d'expositions pertinentes et / ou contrôle de la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un équipement de protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Porter des gants de protection.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Néoprène
Caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est nécessaire. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, porter des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivant (s) afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Pâte noire, épaisse, légère odeur.
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	$\geq 192\text{ }^{\circ}\text{C}$
Point de fusion:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	$\geq 70\text{ }^{\circ}\text{C}$ [Méthode de test: Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	$\geq 200\text{ }^{\circ}\text{C}$
Limites d'inflammabilité (LEL)	0,6 % en volume
Limites d'inflammabilité (UEL)	7 % en volume
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité relative	1,2 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

Densité de vapeur 6 [Réf. Standard :Air=1]

Température de décomposition *Pas de données de tests disponibles.*

Densité 1,2 g/cm³ [@ 20 °C]

9.2. Autres informations:

Teneur en matières volatiles: 2,5 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Accélérateurs.

Poudre d'aluminium ou de magnésium et conditions de température et cisaillement élevées.

Alcools

Métaux alcalins

Amines

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Non spécifié
Dioxyde de carbone	Non spécifié
Cyanure d'hydrogène	Non spécifié
Oxydes d'azote.	Non spécifié

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire.

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la

sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Information complémentaire:

Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé 5 000 mg/kg
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Dermale	Rat	LD50 > 1 055 mg/kg
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Rat	LD50 > 15 825 mg/kg
Noir de carbone	Dermale	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Kaolin, calciné	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Dermale	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 3,0 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Inhalation - Vapeur		LC50 estimé à 10 - 20 mg/l
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,369 mg/l
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Dermale	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,3 mg/l
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Rat	LD50 7 010 mg/kg

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Homme et animal	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Moyennement irritant
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	classification	Irritant

COLLE PARE-BRISE RAPIDE P/N 08613, 08628, 08629.

	officielle	
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Lapin	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Moyennement irritant
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	classification officielle	Irritant sévère
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Cochon d'Inde	Non sensibilisant
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	classification officielle	Sensibilisant
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cochon d'Inde	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Humain	Sensibilisant

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	In vitro	Non mutagène
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	In vivo	Non mutagène
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Noir de carbone	Dermale	Souris	Non-carcinogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-carcinogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Dermale	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Dermale	Souris	Non-carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Non toxique sur la reproduction femelle	Rat	NOAEL 530 mg/kg/day	1 génération
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Non toxique sur le développement	Rat	NOAEL 530 mg/kg/day	1 génération
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Inhalation	Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	pendant l'organogénèse
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non toxique sur la reproduction femelle	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	1 génération
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non toxique sur la reproduction mâle	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	1 génération
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 3 000 mg/kg/day	pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges		NOAEL Non disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	classification officielle	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Foie rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 1 490 mg/kg/day	90 jours
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Inhalation	système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Coeur Système endocrinien os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux rénale et / ou de la vessie système respiratoire	Tous les données sont négatives.	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	28 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	473 mg/l
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Algues vertes	expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	350 mg/l
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Carpe commune	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	55 mg/l
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Algues vertes	expérimental	96 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	130 mg/l
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	>=100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
4,4'-Méthylènediphényl diisocyanate, produits de réaction oligomériques avec α -hydro-	64298-75-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

ω-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)] et du glycérole polyéthoxylé et polypropoxylé						
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Kaolin, calciné	92704-41-1		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Algues	expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	0,043 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	0,84 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,015 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Poisson Medaka (Oryzias latipes)	expérimental	28 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	1,8 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kaolin, calciné	92704-41-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la	N/A	N/A	N/A	N/A

		classification				
4,4'-Méthylènediphényl diisocyanate, produits de réaction oligomériques avec α -hydro- ω -hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)] et du glycérole polyéthoxylé et polypropoxylé	64298-75-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	6.5 heures (t 1/2)	Autres méthodes
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	37 % en poids	Autres méthodes
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Modèle Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	12.7 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	5.5 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	<2 heures (t 1/2)	Autres méthodes
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
----------	--------	--------------	-------	--------------	---------------	-----------

Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kaolin, calciné	92704-41-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
4,4'-Méthylènediphényl diisocyanate, produits de réaction oligomériques avec α -hydro- ω -hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)] et du glycérole polyéthoxylé et polypropoxylé	64298-75-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	expérimental BCF-Carp	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	Autres méthodes

12.4. Mobilité dans le sol:

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

- 08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FI-3000-0025-9, FI-3000-0026-7, FI-3000-0027-5, FI-3000-0035-8,
FI-3000-0037-4, FI-3000-0038-2, FI-3000-0039-0, FI-3000-0040-8,
FI-3000-0041-6

Non réglementé pour le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatif à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	Canc.Cat.3	Règlement N°

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane

101-68-8

Gr.3: non classifié

1272/2008 (CE),
Tableau 3.2
Centre International de
Recherche sur le
Cancer (CIRC)**Statut global inventaires.**

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

Tableau des maladies professionnelles

62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360DF	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste pertinente des phrases de risque

R10	Inflammable
R20	Nocif par inhalation.
R21	Nocif par contact cutané.

R25	Toxique en cas d'ingestion.
R26	Très toxique par inhalation.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérogène suspecté - Preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R48/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R60	Peut altérer la fertilité.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R68	Possibilité d'effets irréversibles.

Raison de la révision:

Raisons de la révision

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 2: Autres phrases de risques - L'information a été modifiée.

Copyright - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau danger par aspiration - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 11: Les ingrédients à indiquer ne se trouvent pas dans le tableau (texte). - L'information a été ajoutée.

Section 12: Avertissement de classification - L'information a été ajoutée.

Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été ajoutée.

Section 8: 8.1.1 Table valeurs limites biologiques - L'information a été ajoutée.

Section 8: BLV - L'information a été ajoutée.

Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été supprimée.

Section 12: Avertissement de classification - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité.

COLLE PARE-BRISE RAPIDE P/N 08613, 08628, 08629.

Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr